

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90

UFI : J0X2-R0QQ-Y00M-A06R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

LUBRIFIANT EXTREME-PRESSION POUR PONTS AUTOBLOQUANTS

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

Lubrifiants

Fluides fonctionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : HAFA France.

Adresse : Allée Clotaire 1er - CS 90074.76192.YVETOT..

Téléphone : + 33 (0) 2 35 95 45 54. Fax : + 33 (0) 2 35 95 83 63.

fds@hafa.fr

www.hafa.fr

(8h - 18h).

Site de Strasbourg: Ets PFISTER - ZI - 9 rue de l'industrie - CS 40150 - 67723 HOERDT Cedex. Tél: 03.88.68.18.00 - pfister@groupe-pfister.com

Site de Nice: DALBERA S.A - 8 rue Joseph Arnaldi - 06300 NICE. Tél: 04.93.89.47.57 - Fax: 04.93.89.08.06 - dalbera@hafa.org

Site d' Yvetot: HOLDYS SA - CS90074 - 76192 YVETOT Cedex. Tél: 02.35.95.45.54 - Fax: 02.35.96.20.13 - contact@hafa.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : + 33 (0) 1 45 42 59 59.

Société/Organisme : ORFILA.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS07

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

Mention d'avertissement :

**ATTENTION**

Identificateur du produit :

EC 273-103-3 POLYSULFIDES, DI-TERT-BU  
EC 931-384-6 REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE,  
PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES,  
C12-14- TERT-ALKYL

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Prévention :

P280 Porter des gants de protection...

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 649_459_00_4 CAS: 64742-01-4 EC: 265-101-6 REACH: 01-2119488707-21-0006  HUILES RESIDUELLES (PETROLE), RAFFINEES AU SOLVANT		L	50 <= x % < 100
INDEX: 649_474_006B CAS: 64742-65-0 EC: 265-169-7 REACH: 01-2119471299-27		L	25 <= x % < 50
DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT			
INDEX: 526 EC: 273-103-3 REACH: 01-2119540515-43  POLYSULFIDES, DI-TERT-BU	GHS07 Wng Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412		2.5 <= x % < 10

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

INDEX: 578 EC: 931-384-6 REACH: 01-2119493620-38  REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL	GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411		0 <= x % < 2.5
--	---	--	----------------

**Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

Note L : La classification comme cancérogène ne s'applique pas car la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

**En cas d'inhalation :**

Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

En cas de troubles consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur ou une gêne visuelle.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

Ne pas faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

## **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO2)

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## **RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Attention, produit rendant le sol très glissant.

**Pour les non-secouristes**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas de déversements mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente, formée et chargée de gérer les situations d'urgence.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se reporter à la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

Se reporter à la rubrique 8 pour les protections individuelles.

Se reporter à la rubrique 2 pour l'identification des dangers.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Eviter tout contact direct avec le produit.

Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux produits en service ou usagés.

### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

### Stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés.

### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### Types de conditionnements recommandés :

- Bidons

- Fûts

### Matériaux de conditionnement appropriés :

- Acier revêtu

- PEHD

Se renseigner auprès de son fournisseur afin de vérifier la compatibilité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

En Europe: Huile minérale. Valeur limite d'exposition aux brouillards d'huile (VLE): 10 mg/m<sup>3</sup> sur 15 min; Valeur moyenne d'exposition aux brouillards d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup> sur 8 heures.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation au poste de travail.

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

**- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Teflon®(Polytétrafluoroéthylène (PTFE))
- Viton® (Copolymère d'hexafluoropropylène et de fluorure de vinylidène)

**- Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**- Protection respiratoire**

Pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat physique**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Couleur**

Non précisé

**Odeur**

Seuil olfactif : Non précisé.

**Point de congélation**

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

**Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.  
Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

**Point d'éclair**

Point d'éclair : 182.00 °C.

**Température d'auto-inflammation**

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

**Température de décomposition**

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

**pH**

pH en solution aqueuse : Non précisé.  
pH : Non concerné.

**Viscosité cinématique**

Viscosité : 139 cSt à 40°C.

**Solubilité**

Hydrosolubilité : Insoluble.  
Liposolubilité : Non précisé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

**Densité et/ou densité relative**

Densité : 0.89

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**Miscibilité**

Miscibilité : Non miscible à l'eau.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune réactivité dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse dans les conditions d'utilisations préconisées.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- des flammes et surfaces chaudes

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de/des :

- agents oxydants forts

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

**11.1.1. Substances**

Toxicité aiguë :

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg  
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 5.53 mg/l  
Espèce : Rat

HUILES RESIDUELLES (PETROLE), RAFFINEES AU SOLVANT (CAS: 64742-01-4)

Par voie orale : DL50 > 5000 mg/kg  
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 5000 mg/kg  
Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 5.53 mg/l  
Espèce : Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

POLYSULFIDES, DI-TERT-BU

Irritation : Aucun effet observé.  
Score moyen < 1,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

POLYSULFIDES, DI-TERT-BU

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques : Sensibilisant.  
Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Sensibilisant.  
Guinea Pig Maximisation Test) :  
Test de Buehler : Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL  
Aucun effet mutagène.

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

Aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité :**

REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction :**

REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL

Aucun effet toxique pour la reproduction

DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT (CAS: 64742-65-0)

Aucun effet toxique pour la reproduction

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**

REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL

Par voie orale :

C = 150 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 28 jours

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

**11.1.2. Mélange**

Le mélange n'a pas été testé.

D'après des données sur les composants ou des produits similaires.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Cancérogénicité :**

Ce produit est formulé à partir d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'autres constituants considérés comme non cancérogènes. La teneur en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) des huiles minérales est < 3% par la méthode IP 346.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**12.1.1. Substances**

POLYSULFIDES, DI-TERT-BU

Toxicité pour les algues :

CEr50 > 100 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

Toxicité pour les plantes aquatiques :

CEr50 = 63 mg/l

Espèce : Others

Durée d'exposition : 48 h

REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 8.5 mg/l

Espèce : Pimephales promelas

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

Durée d'exposition : 96 h

NOEC = 3.2 mg/l

Espèce : *Trutta iridea*

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 91.4 mg/l

Espèce : Others

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 0.12 mg/l

Espèce : Others

Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 6.4 mg/l

Espèce : *Selenastrum capricornutum*

Durée d'exposition : 96 h

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 1.7 mg/l

Espèce : *Scenedesmus capricornutum*

Durée d'exposition : 96 h

**HUILES RESIDUELLES (PETROLE), RAFFINEES AU SOLVANT (CAS: 64742-01-4)**

Toxicité pour les poissons :

CL50 > 100 mg/l

Espèce : *Pimephales promelas*

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :

CE50 > 10000 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 24 h

OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :

CEr50 > 100 mg/l

Espèce : *Pseudokirchnerella subcapitata*

Durée d'exposition : 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Substances

REACTION PRODUCTS OF 4-METHYL-2-PENTANOL AND DIPHOSPHORUS PENTASULFIDE, PROPOXYLATED, ESTERIFIED WITH DISPHOPHORUS PENTAOXIDE, AND SALTED BY AMINES, C12-14- TERT-ALKYL

Biodégradation :

Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**POLYSULFIDES, DI-TERT-BU**

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**HUILES RESIDUELLES (PETROLE), RAFFINEES AU SOLVANT (CAS: 64742-01-4)**

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**12.3.1. Substances**

**POLYSULFIDES, DI-TERT-BU**

Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>o</sub>e = 6

**12.4. Mobilité dans le sol**

- Eau : Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit est considéré comme n'étant pas PBT et vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :**

La réglementation française interdit le rejet des huiles usagées dans l'environnement.

**Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :**

13 02 05 \* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

-

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

-

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

-

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

-

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

36 Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

UFI : Identifiant unique de formulation.

**WOMAC GEAR GL5 LS 80W-90**

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.